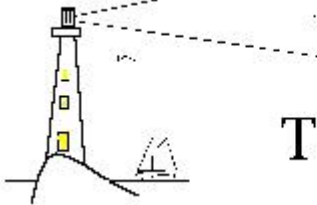


Un Phare dans la Nuit.



TOCQUEVILLE MAGAZINE

N° 537 21 AOUT 2007



Tocqueville Magazine est catholique. Il s'intéresse à tous les problèmes de société, mais en priorité aux problèmes économiques, favorisant les libertés économiques, qui sont le meilleur moyen de faire "pousser le blé". Il est mis à jour (presque) chaque mardi à 0 heures.

Reproduction: Les textes et articles de TOCQUEVILLE MAGAZINE peuvent être reproduits librement avec indication de la provenance.

Le 21 août est la fête de Saint Pie X, Pape mort en 1914, qui fut un grand défenseur de la foi et encouragea la communion fréquente ainsi que précoce.

Contact : micheldeponcins@easyconnect.fr

LES TEXTES DE TOCQUEVILLE MAGAZINE PEUVENT ETRE REPRODUITS LIBREMENT

EDITO

LA RICHESSE DU SENAT

Tout le monde connaît plus au moins la richesse immense des sénateurs qu'il n'est même pas possible de chiffrer et qu'eux-mêmes d'ailleurs ne cherchent pas à connaître se contentant de profiter sans limite de la rivière argentée. L'on sait moins que le personnel employé au Sénat dispose de la même richesse et à tous les niveaux. C'est logique car cette diffusion de la République Fromagère permet d'acheter en quelque sorte le silence ou la complicité de multiples camarades aux échelons inférieures.

Au sommet de la pyramide se trouvent les 220 administrateurs et les 131 administrateurs adjoints. Ils débutent à 7 800 €bruts mensuels et terminent à 20 000 €pour le secrétaire général du Sénat ; ce dernier dépasse largement par sa richesse les Préfets et les ingénieurs des Ponts.

Les 1 222 fonctionnaires du palais du Luxembourg ne travaillent que neuf mois et demi, tout en étant payés sur 12 mois. Deux des trois questeurs du Sénat occupent chacun un appartement de fonction de 340 m² avec personnel de maison. Les chauffeurs touchent 6 000 €par mois et ne travaillent que 32 heures par semaine.

Une pratique peu connue de la République Fromagère est l'astuce de la prime de nuit. Dans les deux assemblées principales, l'Assemblée nationale et le Sénat, elle se pratique mais peut-être aussi dans d'autres assemblées. À partir de la nuit, le personnel est payé davantage. L'on fait commencer la nuit à 19 h 05, qui est pourtant l'heure du potage et non pas du sommeil. Au bout d'une demi-heure, le traitement est multiplié par deux ; à 4 h 30 de plus, il est multiplié par quatre jusqu'à 7 h 30.

Nous ne savons pas si les députés et sénateurs eux-mêmes profitent aussi de cet avantage tout à fait scandaleux.

Ce que nous savons c'est que très souvent l'on fait durer les délibérations afin justement d'atteindre autant que faire se peut les fameuses heures de nuit.

M.P.

DU NEUF ET DU DEJA VU

LA POLITIQUE ANTI-LOGEMENT

On sait que des pleurs publics sont régulièrement répandus à propos de la situation calamiteuse du logement. Cela n'empêche pas les pouvoirs publics, qu'ils soient sous Chirac ou sous Sarkozy, de continuer à matraquer le logement.

On commence à percevoir les effets négatifs de la loi instituant le droit au logement opposable, dit « Dalo ».

Les locations meublées disposaient d'une certaine liberté notamment pour la fixation des loyers. Cette liberté se trouve restreinte aujourd'hui puisque la loi impose l'indice de référence des loyers lors de la révision du loyer d'une location meublée constituant la résidence principale du locataire.

D'autre part cette loi allonge la liste des documents qu'il est interdit d'exiger d'un candidat locataire. Cette liste attentatoire à la liberté comprend au moins 13 documents. Il est impossible de les énoncer tellement c'est long et ridicule. En particulier, il est interdit de demander une autorisation de prélèvement automatique : cette disposition existe depuis longtemps mais en fait n'est pas appliquée tellement le virement automatique est pratique à la fois pour le locataire et le propriétaire, en évitant les contestations. Parmi les documents interdits se trouve, par exemple, la copie du relevé de compte bancaire ou postal : pourquoi la loi interdit-elle ainsi aux propriétaires de choisir librement leurs locataires suivant leur bonne mine et leurs relevés de compte bancaire ?

COURRIER DES LECTEURS

A PROPOS DES OURS ET DES LOUPS

Il a fallu aussi complaire, aux plobates cultripèdes Les morts successives de Cannelle, Paloma, Fransca, démontrent la coûteuse stupidité de déporter des ours adultes dans un biotope différent. Il faut au moins y être né pour s'adapter à un nouveau biotope. Les ours slovènes déportés dans les Pyrénées tentent de retrouver leur territoire, marchent à l'est, descendent dans la plaine et sur les routes, se défenestrent sur des rochers où jouaient les ours pyrénéens. Ils font des massacres de proies auxquelles ils n'étaient pas habitués, rodent autour des villages, sont un danger public. La politique écologique serait mieux inspirée de protéger les réserves d'ours qui existent encore en Europe centrale, Espagne... qui sont elles-mêmes en danger et non de les vider en envoyant leurs ours végéter ailleurs avec une

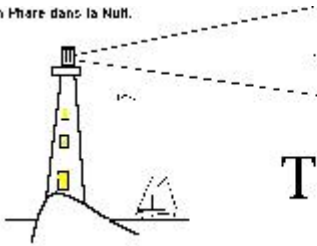
espérance de vie basse.

Pendant ce temps les loups qu'on avait mis des siècles à éradiquer ont traversé les Alpes et font tache d'huile. Dans 20 ans ils seront dans la forêt de Fontainebleau.

Le dernier lion de l'Atlas a été tué dans les années 1900 et la dernière panthère d'Algérie est morte vers 1930. On ne parle pas de les y réimplanter...

J. COSTAGLIOLA

Un Phare dans la Nuit.



TOCQUEVILLE MAGAZINE

LE FLASH

LUNDI 20 AOUT 2007

LE PRETENDU DROIT DE GREVE

De nouveau il est question du prétendu droit de grève à propos du service minimum et la rentrée ressemble à une veillée d'armes... .

Je dis bien le « prétendu », car le droit de grève est un faux droit, se résumant à une atteinte au droit de propriété et à son corollaire la liberté des contrats : en effet, l'employé quelle que soit sa situation signifie en faisant grève qu'il arrête de travailler et qu'il rompt le contrat d'une façon unilatérale.

En droit naturel, la normalité voudrait qu'il n'y ait jamais de grève et qu'en cas de grève toutes les conséquences d'une rupture unilatérale de contrat se produisent avec, en particulier, des indemnités ou des dommages et intérêts.

De grands pays n'ont jamais de grève ou presque jamais comme l'Autriche ou la Suisse. Au Japon, les grévistes mettent un brassard pour indiquer qu'ils sont en grève mais continuent à travailler. Ces pays, néanmoins, ont bénéficié des progrès sociaux aussi bien et même souvent mieux que les autres pays, ce qui condamne l'idée que les grèves étaient nécessaires à ces progrès sociaux.

Au XIXe siècle, notamment, il y eut dans toute l'Europe des grèves parfois très dures, la troupe étant convoquée pour briser la résistance des grévistes. Certaines de ses grèves

étaient provoquées par l'insuffisance des salaires ou autres conditions de travail ; d'autres étaient provoquées simplement par l'intervention du machinisme. Les canuts lyonnais brisaient les machines qui travaillaient la soie de façon automatique, étant accusées de leur enlever le pain pendant, d'ailleurs, qu'elles donnaient du pain aux travailleurs les fabriquant. Pendant longtemps des travailleurs à domicile dans les montagnes aux alentours de Roanne livraient leurs marchandises aux industriels ; quand les machines à tisser arrivèrent, elles privèrent ces familles de leur ressource et ce ne fut pas sans remous ; les grands ateliers édifiés pour abriter les machines connurent plus tard des mouvements de grève.

À ce rappel historique, s'est ajouté le problème des services dénommés abusivement « services publics » ; le terme « abusivement », est justifié car l'analyse honnête est de constater qu'il n'existe que des services privés qui devraient être assurés par des activités privées : la notion de service public est un non-être. Quand la grève s'exerce dans ces services, c'est une sorte de guerre que les grévistes déclarent à leurs concitoyens étant donné leur importance pour la vie de tous. J'ai écrit que les grèves à répétition dont souffrent toute l'année les « banlieusards » en France, au nombre d'une dizaine de millions, est une véritable agression car le droit de grève est dans l'ordre naturel très inférieur au droit de circuler : par la grève ces banlieusards sont vingt fois dans l'année cloués cruellement sur le quai.

Actuellement, la France est l'objet d'une tentative du nouveau pouvoir en place pour obtenir un service minimum en cas de grève et pour réglementer autant que possible les nuisances infligées aux populations par ces grèves intolérables. Ce n'est qu'une tentative car le déroulement amorcé du processus montre bien que le pouvoir va reculer et qu'il a déjà commencé à le faire.

Le paysage de l'Europe est contrasté dans ce domaine et un grand nombre de pays ont un système de service minimum, indépendamment des pays qui n'ont jamais de grève comme déjà mentionné. L'Italie, l'Espagne, la Grèce et d'autres ont des services minimum. Il existe aussi des pays qui connaissant des grèves dans les activités privées ne les pratiquent pas dans les activités publiques : tel est plus ou moins le cas en Grande-Bretagne et au Danemark. En Allemagne, les fonctionnaires n'ont pas le droit de grève.

Le 8 août un tribunal a interdit aux conducteurs de train des chemins de fers allemands de faire grève.

La situation, en France, se complique par l'inscription dans la constitution du droit de grève. J'avoue ignorer si cette anomalie est unique ou si elle est répandue. Il est inacceptable que la constitution, qui doit seulement organiser le jeu des pouvoirs publics, diffuse des énormités juridiques de cette sorte.

Encore faut-il penser à la nuisance des syndicats. Leurs chefs soufflent à chaque occasion sur le feu, sachant que la prospérité de leur bureaucratie et donc leur richesse personnelle repose beaucoup sur des grèves réussies, que l'on rappelle avec gourmandise dans les documents de propagande ; le summum du désordre est atteint quand des heures de formation payées par les contribuables sont consacrées à la science négative de l'organisation des grèves, avec en conséquence l'appauvrissement de la population. Cette

intrusion des syndicats est une dérivation immense d'argent générant un effet de pauvreté dans tout le corps social, même si son chiffrage ne sera jamais réalisé pour des raisons évidentes.

Il est certain que l'économie de marché implique la liberté des contrats et le respect de tous les contrats y compris du contrat de travail. Ces deux aspects sont un élément essentiel de la richesse générale.

Concernant le droit du travail, dans mon livre : « Le chômage fils du socialisme, la vérité et les remèdes » (Editions François- Xavier de Guibert), je préconise la création de contrats de travail complètement libres avec l'institution d'une catégorie nouvelle que je dénomme les « nouveaux travailleurs ». Il se créerait des modèles de contrats échappant à l'insupportable code du travail et bâtis par des juristes suivant diverses formules ; ces modèles pourraient fort bien prévoir tous les cas de négociations entre employeurs et employés. Les grèves et leurs effets destructeurs seraient évitées.

Pour terminer, lisons Saint-Paul : « On ne cesse jamais de prier quand on ne cesse pas de bien faire ».

Michel de Poncins

Pour vous inscrire, inscrire un ami ou vous désinscrire

micheldeponcins@easyconnect.fr

Pendant l'été, la distribution des flashs est perturbée, soit pour des voyages, soit pour des difficultés techniques, ou encore des vacances.

Les correspondants qui le reçoivent peuvent le reproduire ou le diffuser librement et sans modération.

REVUE DE PRESSE

LES PERSECUTIONS CONTRE LES CHRETIENS

Les persécutions contre les chrétiens viennent souvent des musulmans qui n'admettent pas qu'un musulman se convertisse au christianisme. C'est ainsi qu'un immigré pakistanais de Philadelphie a déclaré à la presse : « même aux États-Unis, les convertis sont systématiquement persécutés. La menace est réelle. Les musulmans croient qu'ils plaisent à allah quand ils tuent des chrétiens. Quand un certain John s'est converti à l'islam, sa famille l'a soutenu ; pour les convertis au christianisme ce n'est pas le cas. Le Coran dit que les gens qui quittent l'islam doivent être tués »

LE CODE DES IMPOTS : MACHINE DE GUERRE

Le code des impôts est une véritable machine de guerre déclenchée par les pouvoirs publics aux citoyens français. Nous lisons qu'il compte 4652 articles auxquels il faut ajouter 4156 articles abrogés mais dont les numéros ont été maintenus. Aux USA il n'y a que 1815 articles.

Le dommage juridique et psychologique de cette horreur n'est jamais comptabilisé dans la prétendue comptabilité nationale, ce qui n'est que l'un des aspects de la fausseté fondamentale de cet ensemble de chiffres.

Les codes auxquels les citoyens sont soumis par la brutalité connue des élus est considérable : code de l'urbanisme, code du travail, code de la sécurité sociale et bien d'autres. Il est probable que le nombre total des articles doit être de l'ordre de 100 000.

CITATIONS

INFIRMIERES BULGARES

Le fils Kadhafi avait nié que ces infirmières et le médecin bulgare aient été torturés. Il vient de déclarer le 9 août 2007 : « Oui, ils ont été torturés et ils ont fait l'objet de menaces relatives à leur famille ».

Nous voici bien informés.

LES BREVES

LES RAVAGES DU COMMUNISME

La Stasi, l'horrible police secrète de l'ex RDA, commence à livrer progressivement ses archives. Il est clair, suivant un document qui vient de sortir, que les officiers avaient licence pour tuer. Nous lisons : « N'hésitez pas à utiliser une arme à feu, y compris quand la traversée de la frontière est effectuée avec femmes et enfants, ce dont les traîtres souvent tirent avantage ». C'est horrible, mais nous savons que c'était la pratique dans tous les pays communistes.

VERS LE RETOUR DU CALIFAT

Nous avouons ne pas savoir exactement ce que fut le Califat. Il semble, mais sous réserve d'erreur historique, que c'était l'existence d'un Calife commandant à tous les musulmans dans le monde entier. Il se trouve maintenant que des musulmans d'Indonésie réclament le retour du Califat. Ce qui sauve peut-être la chrétienté, c'est que le monde musulman est devenu si grand et compliqué que l'on ne voit pas les divers Etats musulmans se mettre d'accord pour obéir à un Calife unique.

LE DESORDRE DE LA COMPTABILITE ETATIQUE

Nous attirons souvent l'attention sur le désordre de la comptabilité étatique. Depuis quelque temps des données supplémentaires apparaissent. Dans le milieu hospitalier, il y a des heures supplémentaires qui sont accumulées et qui en fait ne sont pas payées ; elles constituent une dette qu'il va falloir un jour ou l'autre compenser sous forme monétaire ou sous forme de temps libre et bien entendu cette dette potentielle n'est pas retracée dans la comptabilité publique.

Mais la ministre de l'intérieur vient de faire part de la même situation pour les policiers. Il y aurait entre 6 et 7 millions d'heures supplémentaires représentant environ 160 millions d'euros qui seraient dues et qui ne seraient comptabilisées nulle part.

CHRISTINE BOUTIN

Comme les autres, cette dame se lance dans la parlotte. Au lieu de libérer le logement comme elle devrait le faire pour contribuer à la solution des problèmes de logement, elle se propose d'engager pendant 10 jours une grande parlotte qui se déroulerait dans une région et qu'elle qualifie ainsi de « décentralisée ». Il s'agirait « d'une grande opération de concertation avec les promoteurs, les constructeurs, l'Union nationale des propriétaires immobiliers, les responsables de l'insertion et du logement d'urgence ».

Elle espère « trouver des terrains d'entente entre gens qui n'ont pas nécessairement les mêmes intérêts ». Il ne lui viendrait pas à l'idée de laisser jouer le marché avec la liberté des prix dans le logement ce qui bien évidemment résoudrait tous les problèmes.

DOCUMENTS

JACQUES ATTALI

**Cher adhérent,
Cher sympathisant,**

Alors que Philippe Séguin avait tout d'abord été pressenti pour présider une commission sur la croissance, c'est finalement à Jacques Attali que ce poste a été confié. Un bref retour sur le passé de ce dernier nous fait craindre les conclusions d'une telle commission. En effet :

- Jacques Attali a conseillé Mitterrand en 1981 sur les questions économiques, ce qui a abouti à un désastre unanimement reconnu.

- Les prévisions de Jacques Attali en matière économique se sont toujours révélées fausses. Ainsi, en 1990, il écrivait que "Pour avoir fait passer les réformes économiques avant les réformes politiques, la Chine connaîtra un développement plus lent. On peut même s'attendre à une longue période de crise et de récession". La réalité fut bien différente : dans les années 1990, la croissance économique chinoise a battu des records, atteignant 9% à 11% de moyenne annuelle. Ceci n'est qu'un exemple parmi des dizaines d'autres.

- Jacques Attali a toujours été sceptique sur les vertus de la croissance économique. Dans un ouvrage réédité en 1990, il affirme que "la croissance économique des pays riches crée les conditions d'une dépendance croissante des pays pauvres".

- Son bref passage à la tête de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) est une catastrophe : on en retient surtout des dépenses somptuaires et des gaspillages innombrables qui l'ont forcé à démissionner.

Si Jacques Attali est bien placé pour réfléchir aux freins à la croissance, c'est uniquement parce que ses idées sont elles-mêmes des freins majeurs à la croissance économique ! Nicolas Sarkozy et François Fillon commettent là une grave erreur d'interprétation.

Pour un rappel des casseroles que traîne Attali, nous vous conseillons l'excellente enquête réalisée par l'iFRAP.

Amicalement,

Le Comité de Direction de Liberté Chérie

A PROPOS DES OURS ENCORE

Bonjour

Voilà une excellente mise au point dont je vous remercie. D'ailleurs je me souviens lorsque Cannelle fut tuée : mon fils recevait à titre publicitaire le « petit quotidien », publication destinée aux enfants : la mort de l'ours y était décrite de façon totalement mensongère, et le chasseur était traité de menteur et de criminel alors même que l'on savait qu'il était en état de légitime défense.

Je n'ai pas abonné mon fils à ce tissu de décervelage. Hélas ce journal se vend très bien, faisant des ravages dans les têtes de nos enfants.

Bien cordialement

Christiane CHAVANE

Réseau Liberté / Alternative Libérale